

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Jeudi 18 juin 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle Cristal des SAISIES, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

58 dont 57 délégués titulaires et 1 délégué suppléant jusqu'à la délibération n° 58

57 dont 56 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à partir de la délibération n° 59

Nombre de membres représentés :

12 membres représentés jusqu'à la délibération n° 58

11 membres représentés à partir de la délibération n° 59

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cevins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Grésy sur Isère	François	GAUDIN
Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU

Hauteluçe	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Notre Dame de Bellecombe	Kévin	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Muriel THEATE
Morgan CHEVASSU	Albertville	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Julien COINTY	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale MARTINOT
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Florian NICOLLE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Elodie MOREL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Pascale VOUTIER REPELLIN	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christian TROMBERT	Gilly-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY
Valérie REVET	Mercury	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
Sandrine BERTHET	Tournon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Budget annexe « Locaux professionnels » de la Communauté d'Agglomération Arlysère - Budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Philippe GARZON

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 approuvant le Budget primitif 2026 du budget annexe « Locaux professionnels » de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Dans la continuité du vote du Compte Financier Unique et de l'affectation des résultats, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Locaux professionnels » de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Chapitre Nat	Mt Voté BP 2026	Mt Voté DMS	RAR	Mt proposé BS	TOTAL CREDITS VOTES
011 - Charges à caractère général	446 000,00	0,00	0,00	0,00	446 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	412 945,00	0,00	0,00	8 700,00	421 645,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	858 945,00	0,00	0,00	8 700,00	867 645,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	128 358,00	128 358,00
75 - Autres produits de gestion courante	858 945,00	0,00	0,00	- 119 658,00	739 287,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	858 945,00	0,00	0,00	8 700,00	867 645,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	10 956,63	10 956,63
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	128 358,00	128 358,00
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
21 - Immobilisations corporelles	4 020 000,00	0,00	3 176 336,02	- 2 550 000,00	4 646 336,02
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	3 276,70	0,00	3 276,70
27 - Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 620 000,00	0,00	3 179 612,72	- 2 410 685,37	5 388 927,35
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	412 945,00	0,00	0,00	8 700,00	421 645,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	195 459,08	195 459,08
13 - Subventions d'investissement	3 707 055,00	0,00	0,00	208 368,27	3 915 423,27
27 - Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	356 400,00	0,00	856 400,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 620 000,00	0,00	356 400,00	412 527,35	5 388 927,35

Le Budget Supplémentaire 2026 du budget annexe « Locaux professionnels » s'équilibre ainsi :

Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	867 645,00 €	867 645,00 €
Investissement	5 388 927,35 €	5 388 927,35 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Locaux professionnels » de la Communauté d'Agglomération Arlysère comme indiquée ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET


